

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|--------------|-----------|
| 49    | 49          | 42       | 7            | 0         |

**OBJET : 00-5 - PROJET COMMERCIAL  
MARENDA LACAN - COMITE  
D'ENSEIGNES - DESIGNATION DU  
REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

2845/20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie,

Le 22 OCT 2020

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 26 OCT 2020

Par délégation du Maire,



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

Le vendredi 16 octobre 2020 à 16h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/10/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Alexia MISSANA, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE.

### Procurations :

M. Yves DAHAN à M. Jean LEONETTI,  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE,  
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard MONIER,  
Mme Gaëlle DUMAS à M. Jean-Gérard ANFOSSI,  
Mme Nathalie GRILLI à M. Eric DUPLAY,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,  
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

### Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

La ZAC Marena Lacan est un projet de renouvellement urbain visant à renforcer l'attractivité du centre-ville d'Antibes par l'implantation d'activités commerciales et culturelles et en assurant les mobilités douces entre le Vieil Antibes, la ville moderne et le port.

Le programme de la ZAC comprend :

- Environ 200 logements dont 35 % de logements locatifs sociaux ;
- Un cinéma multiplexe de 8 salles ;
- Environ 4.200 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, majoritairement dédiée à l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et le culture-loisirs, de façon à compléter l'offre commerciale locale et à renforcer l'activité shopping du centre-ville.

Afin de valider les projets d'implantation dans le respect des engagements liés à la répartition de la programmation commerciale, un comité d'enseignes a été créé.

Ce comité d'enseignes, piloté et animé par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), est composé de plusieurs partenaires, devant désigner leurs représentants en leur sein :

- La CASA ;
- La Commune d'Antibes Juan-les-Pins ;
- La SPL Antipolis Avenir ;
- Les compagnies consulaires : la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- L'union commerciale « Antibes Cœur d'Azur » ;
- L'opérateur-commercialisateur : l'agence Côte d'Azur de BNP Paribas RE Transactions

La Commune dispose d'un représentant au sein de ce comité.

Compte tenu du renouvellement électoral, il convient de désigner un nouveau représentant de la Commune pour siéger au sein du comité d'enseignes « Marena-Lacan ».

OUÏ CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **DESIGNE** au scrutin public à mains levées, un conseiller municipal comme représentant de la Commune pour siéger au sein du comité d'enseignes « Marena-Lacan ».

Se porte candidat

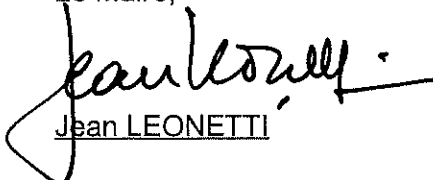
- Monsieur Bernard MONIER

Monsieur Bernard MONIER est élu, à l'unanimité, pour représenter la Commune au sein du comité d'enseignes « Marena-Lacan ».

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.00-5 - PROJET COMMERCIAL MARENDA LACAN - COMITE D'ENSEIGNES - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

**Date de transmission de l'acte :** 26/10/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/10/2020

**Numéro de l'acte :** 739556 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201016-739556-DE

**Date de décision :** 16/10/2020

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants